Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 21/02/2019
ID : 083-218300036-20190219-DCM2019_010-DE

Commune d'AMPUS

Délibération N° 2019-010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf février, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL et Fabien MICHEL.
Excusés : M. Raymond BORIO représente par M. Hugues MARTIN,
Mme Nathalie FORESTIER représentée par Mme Aude ABIME,
Mme Maylis COSTAMAGNO représentée par Mme Nadine MARION.
Absents : Mme Laurence COLLADO et M. Siegfried JAEGER.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 13

ACQUISITION D'UN LOCAL SITUE PLACE DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL P.A.C.A.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-004 du 22 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le local situé Place de la Mairie faisant partie de l'ensemble immobilier cadastré N 165 pour un montant de 86 738€.

Monsieur le Maire précise que le prix de vente comprend le montant de 16 660,93€ au titre du recouvrement du titre exécutoire n°332 année 2017 (remboursement des travaux d'urgence suite à l'arrêté de péril) et la somme de 4 232,18€ au titre du recouvrement des charges de copropriété.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte, estimés à la somme de 6 000€, seront à la charge de la Commune.

La maîtrise foncière de ce local par la commune est intéressante afin de permettre la réouverture d'un commerce sur la Place de la Mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'année 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition du local situé Place de la Mairie faisant partie de l'ensemble immobilier cadastré N 165 pour un montant de 86 738€,
- DEMANDE la subvention la plus large possible au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

MAIRIE D'AMPUS (VAR)